



**Convention-cadre bourguignonne  
en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte  
avec**

**Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne**



**Historique et contexte régional :**

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

**1. Contexte et objet du présent document : Historique et contexte du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne**

Territoire de projets depuis le milieu des années 70 avec comme point d'appui la coopération agricole, la Puisaye-Forterre Val d'Yonne a évolué au cours des 40 dernières années pour former aujourd'hui une entité unie et homogène de 75 communes organisées en 4 communautés de communes.



Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne existe depuis décembre 2001 et fédère l'ensemble de ses membres autour de projets d'aménagement dans des domaines aussi variés que le tourisme, l'économie, l'urbanisme, l'habitat ou, plus récemment la transition énergétique et écologique.

Les différents programmes régionaux, nationaux ou européens portés par le Pays ont inscrit les acteurs locaux dans une culture de projets qui a notamment permis l'émergence d'un plan climat énergie (2010), d'un Schéma de Cohérence Territoriale (2014), d'une démarche de labellisation TEPOS au titre de l'AMI régional ADEME Région Bourgogne (2013) et plus récemment d'une labellisation nationale TEPCV (2015).

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet du territoire apportera une veille et un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier fera alors l'objet des procédures de programmation et de gestion qui leur sont propres.

La stratégie de transition énergétique est portée par trois élus à l'échelle du PETR :

- Alain DROUHIN, Président
- Dominique VERIEN, 1ère vice-présidente en charge de l'aménagement durable et de l'habitat
- Martial HERMIER, 2nd vice-président en charge de l'énergie et du développement durable

L'élu **référént** est : Alain DROUHIN

Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Les responsables techniques du lauréat sont : Béatrice MINOIS, Directrice et Véronique RAVIER, Chargée de mission transition énergétique

Elles sont les interlocutrices techniques de la communauté de travail régionale.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : la Région Bourgogne (Direction de l'aménagement du territoire et de l'habitat)

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

## **2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité**

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2010, la stratégie du PCET et, plus récemment, les profils énergétiques établis en 2014 à l'échelle du territoire et de chaque EPCI membre dans le cadre de la démarche stratégique et opérationnelle TEPOS ont permis :

- D'identifier les principaux enjeux auxquels le territoire doit faire face.
- D'établir un plan d'actions
- De hiérarchiser les programmes à engager

### **Réduire la consommation énergétique dans le bâtiment et l'espace public**

**Contexte / Chiffres clés** : La consommation d'énergie finale des collectivités du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne représente 1% de la consommation globale du territoire soit 18 GWh/an. Ramenée au nombre d'habitants, cette consommation s'élèverait à 486 kwh/an. Ainsi, à l'échelle du Pays, les dépenses énergétiques des collectivités locales sont estimées à 1,60 M d'euros par an dont 75% relèvent du bâti public. Cette dépense pèse et pèsera de plus en plus sur les sections de fonctionnement des budgets communaux et de la communauté de communes dans un contexte de fluctuation à la hausse du prix des énergies.

### **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports**

**Contexte / Chiffres clés :** Avec 25% des consommations d'énergie et 16% des émissions de gaz à effet de serre du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, le secteur du transport et de la mobilité est le 2ème consommateur d'énergie du territoire avec 486 GWh/an pour une facture évaluée à 59 M€. La mobilité des personnes est le poste le plus important puisqu'il représente à lui seul 318 GWh/an soit 65% du total.

### **Favoriser l'aménagement durable des communes et la reconquête des centres bourgs**

#### **Contexte / Chiffres clés :**

Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne se caractérise par un habitat ancien composé principalement de maisons individuelles. 78% des logements du territoire ont été construits avant 1975 et le vieillissement du parc, couplé à une inadaptation croissante aux nouvelles typologies de ménages engendrent un taux de vacance important, plus particulièrement constaté en centre bourg. La réhabilitation du bâti et le renouvellement des logements représentent un enjeu majeur pour le territoire notamment en termes de reconquête et d'attractivité des centres-bourgs. Bien que le territoire ne soit pas directement menacé par une périurbanisation galopante et que la consommation d'espace au cours des 10 dernières années ait été mesurée (260 ha), il convient néanmoins de rester vigilant sur les formes urbaines et de privilégier le renforcement des centralités autour des zones d'habitats existantes.

### **Réduire la précarité énergétique des ménages modestes et accompagner la rénovation du bâti privé**

**Contexte / Chiffres clés :** Avec 41% des consommations d'énergie et 11% des émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'habitat est le 1er secteur consommateur d'énergie, soit 616 GWh/an consommés pour une facture de 40,7M€ TTC (et un coût moyen de 1 666€/an par logement). 78% des logements du territoire datent d'avant 1975 (et parmi eux, plus de 60 % datent d'avant 1949). Enfin, 90% des logements sont des maisons individuelles. Ces chiffres révèlent un parc de logement vieillissant comportant un grand nombre de pavillons individuels ne disposant pas d'une isolation performante et souvent éloignés des bourgs et lieux de services principaux. Les faibles revenus des ménages du territoire (19 589 € de revenu annuel moyen) associés à l'état vieillissant du parc de logement augmentent le risque de précarité énergétique et de rupture sanitaire et sociale.

Dans ce contexte, il est indispensable de travailler globalement sur la structuration d'une offre d'habitat adaptée aux typologies des ménages en perpétuelles évolutions et d'accompagner les propriétaires occupants dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie. Bien que les ménages les plus modestes soient les premiers touchés par les risques de précarité, le territoire doit encourager la rénovation sur l'ensemble de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne et apporter un service d'accompagnement destiné à tous les publics.

### **Développer l'économie circulaire en valorisant l'introduction de produits locaux dans la restauration collective.**

#### **Contexte / Chiffres clés :**

La Puisaye-Forterre Val d'Yonne est un territoire où l'activité agricole est encore très présente. Bien que dominée par la polyculture-élevage, de nombreuses initiatives de maraîchage ou d'élevage avec vente directe voient le jour au travers d'AMAP ou de boutiques de producteurs. Un diagnostic des modes d'approvisionnement pratiqués au sein des unités de restauration collectives est en cours et permettra d'identifier les perspectives et potentialités tant en terme de nature de produits que de volumes ou besoins techniques liés à la transformation.

Le Pays souhaite ainsi **replacer l'agriculture au cœur de sa stratégie de transition** et ce à différents niveaux :

- **Economique :** Créer de la richesse par la valorisation des ressources (haies et effluents d'élevage) à des fins énergétiques, **diversifier l'activité productive pour permettre l'approvisionnement local dans la restauration collective.**
- **Social :** recréer du lien entre les agriculteurs et leur environnement **par une valorisation de leur production localement.**
- **Environnemental :** limiter l'impact des pratiques agricoles sur les émissions de gaz à effet de serre par un changement de modes productifs.

L'émergence et la structuration d'une filière d'approvisionnement local des unités de restauration collective auront un effet sur l'économie locale mais permettront également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur et hors du territoire.

## **Produire des énergies renouvelables locales**

### **Contexte / Chiffres clés :**

Le territoire produit 203 962 MWh/an d'énergies renouvelables et de récupération ce qui porte notre taux d'autonomie énergétique à 15% (région 9%). Cette production repose principalement sur la consommation de bois de chauffage des particuliers qui représente une part importante des énergies renouvelables produites localement. En effet, le bois énergie compte pour 99% du total des EnR produites (dont 3% pour les chaufferies bois et 96% pour le bois individuel). Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, en tant que territoire rural, abrite de nombreux bois et forêts et possède sur certains secteurs un bocage dense. Bien que le potentiel de valorisation et les besoins soient très importants, il n'existe localement aucune filière véritablement structurée. D'autre part, l'activité agricole très présente et bien répartie sur le territoire, offre un potentiel de développement de la méthanisation identifié également dans le SRCAE. Le potentiel éolien du territoire constitue également un gisement important et en cours de valorisation avec la mise en service en 2015 du parc éolien de la Forterre.

### **Contexte / Chiffres clés :**

Bien que le Pays ait engagé un plan climat énergie territorial il y a 4 ans et que les 4 EPCI qui composent le territoire se soient mobilisées dans le cadre de TEPOS, la transition énergétique est un enjeu encore très largement méconnu des habitants mais également des acteurs publics. La mobilisation citoyenne est un défi à relever pour atteindre les objectifs de sobriété, d'efficacité et de production énergétique que s'est fixé le Pays pour 2020 et 2050. Agir sur les comportements individuels et favoriser la prise de participation locale dans les projets de production énergétique sont deux facteurs clés de réussite.

## **3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire**

Conscient de la nécessité d'initier une réflexion et une dynamique sur les enjeux relatifs à la lutte contre le changement climatique, le territoire s'est engagé, en 2010, dans l'élaboration d'un plan climat énergie territorial volontaire. Cette démarche a permis de poser les bases de la stratégie que souhaite mettre en œuvre le territoire aujourd'hui en apportant un socle de connaissances et de compréhension communes à un ensemble d'acteurs publics et privés du Pays.

Face à l'augmentation du coût des énergies et aux mutations socio-économiques que connaissent les territoires aujourd'hui, les quatre communautés de communes du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont pris conscience que l'avenir de leur territoire dépendait principalement d'une maîtrise des dépenses comme de la production énergétique. Il y a 18 mois, sous l'impulsion du Conseil régional de Bourgogne et de l'ADEME, le Pays et ses EPCI membres se sont engagés dans la démarche régionale TEPOS pour anticiper et agir sur les questions de transition énergétique touchant prioritairement les axes stratégiques suivants :

- **Réduire la consommation énergétique dans le bâtiment et l'espace public**
- **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports**
- **Favoriser l'aménagement durable de l'espace et la reconquête des centres bourgs**
- **Développer l'économie circulaire par la production d'énergies renouvelables locales et l'introduction de produits locaux dans la restauration collective**
- **Lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes et l'accompagnement de la rénovation du bâti privé**
- **Permettre l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne**

Lors de la redéfinition de leur projet de territoire pour la période 2015-2020, les élus de Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont souhaité élaborer une stratégie en parfaite adéquation avec les orientations gouvernementales et conforter ainsi les engagements avancés 3 ans plus tôt dans le PCET. En effet, les 6 domaines d'actions qui structurent la loi de transition énergétique forment également le squelette de la politique de développement à court, moyen et long terme du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Deux paliers principaux serviront de points de repère :

- **A l'horizon 2020**, le territoire cherchera à atteindre les objectifs dits des 3x20 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et de 20% la consommation énergétique, porter à 23% la part des énergies renouvelables.
- **A plus long terme**, le territoire visera à atteindre les objectifs définis par le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 (référence 1990), réduire la consommation d'énergies fossiles de 30% en 15 ans et diviser par 2 la consommation d'énergie à l'horizon 2050.

La stratégie du territoire se déclinera de façon opérationnelle grâce à la mobilisation de :

- 3 niveaux de collectivités porteuses :
  - PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne pour coordonner la dynamique globale et accompagner les opérations d'échelle supra-intercommunales (ingénierie et animation, information-sensibilisation, pré-diagnostics énergétiques, circuits courts alimentaires, programme de réhabilitation privé et public)
  - Les communautés de communes
  - Les communes
- Opérateurs privés :
  - Partenaires associatifs et économiques mobilisés sur les enjeux de maîtrise de l'énergie et de transition. Cette implication sera à la fois en qualité de maîtres d'ouvrages mais également au sein du conseil de développement-comité de programmation du PETR selon une logique de gouvernance partagée.
- Deux outils financiers soumis à contractualisation pluri-annuelle avec la région Bourgogne pour la période 2015-2020 et ciblés chacun sur la même priorité régionale : **la transition énergétique et écologique des territoires ruraux** :
  - Contrat de territoire à signer entre la Région et le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne
  - Programme européen LEADER

Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui avec les autres démarches figurant ci-dessus (Leader et contrat de territoire transition énergétique, PCET, TEPOS,) justifie la présente convention-cadre.

Enfin, les communautés de communes et le Pays ont récemment amorcé une réflexion en faveur d'un regroupement permettant de former, début 2017, une seule intercommunalité de 38 000 habitants qui pourrait mettre en œuvre des opérations d'envergure et affirmer le rôle d'exemplarité que doivent jouer les collectivités en matière de transition énergétique.

#### 4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

Les actions présentées ci-après figurent dans le programme LEADER et le contrat de Territoire que signera le Pays avec l'Europe et le Conseil régional début septembre 2015.

- **La réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment et l'espace public**
  - Recrutement d'un conseiller en énergie partagé à l'échelle du Pays.
  - Généralisation des pré-diagnostics énergétiques sur l'ensemble du patrimoine public.
  - Elaboration de stratégies locales de rénovation énergétique du patrimoine public.
  - Engager un vaste programme de rénovation énergétique du bâti public.
  - Concevoir des bâtiments publics exemplaires (BEPOS).

- **La diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports**
  - Développer la mobilité électrique au sein des collectivités du territoire.
  - Favoriser les changements de comportements individuels par des actions d'information et de sensibilisation des usagers (publics et privés).
  - Proposer des alternatives à la voiture individuelle par la création d'aires de covoiturage, de voies et cheminements doux au sein des bourgs,...
  - Réduire les besoins de déplacements et rapprocher les services des habitants par la création d'espaces de télétravail, le développement de la visio-conférence ou de la télé-médecine.
  
- **L'aménagement durable de l'espace et la reconquête des centres bourgs**
  - Couverture de territoires en documents d'urbanisme intégrant les enjeux énergétique : SCOT, PLUI
  - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'un urbanisme opérationnel sur l'ensemble du territoire intégrant les enjeux énergétique
  - Conforter les centres-bourgs dans leur rôle de structuration et de cohésion et limiter ainsi les besoins de déplacements et l'isolement des ménages ;
  
- **L'économie circulaire par la production d'énergies renouvelables locales et l'introduction de produits locaux dans la restauration collective**
  - Favoriser la gestion durable des forêts et du bocage et accompagner l'émergence d'une filière bois-énergie.
  - Favoriser et accompagner l'émergence d'une dynamique locale en faveur de la méthanisation.
  - Réaliser un diagnostic territorial de la restauration collective.
  - Soutenir l'émergence d'une offre locale (production-transformation-distribution).
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion des déchets issus de la restauration collective.
  -
  
- **La lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes et l'accompagnement de la rénovation du bâti privé**
  - Définir des stratégies territoriales de l'habitat et accompagner la rénovation énergétique du bâti privé.
  - Proposer un service de type « plateforme territoriale de rénovation du bâti privé » adapté aux caractéristiques du Pays.
  - Accompagner l'adaptation de la filière bâtiment face aux enjeux de la rénovation énergétique et faciliter sa structuration des artisans (ex : groupements d'artisans) afin de proposer des réponses compétitives (économiquement et techniquement) au marché local de la rénovation (bâtiments public, habita privé).
  
- **L'éducation à l'environnement et la participation citoyenne**
  - Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication : Défi Familles à énergie positive 3<sup>ème</sup> saison, animation Plan bocage, organisation de voyages d'études à destination des élus.
  - Accompagner la prise de participation citoyenne dans la production énergétique

## **5. Opérations retenues dans le cadre du conventionnement TEPCV et calendrier prévisionnels (éléments donnés à titre indicatif)**

Les élus du Pays veulent prioritairement mobiliser leur contrat de territoire (Région-PETR) et leur programme LEADER pour la mise en œuvre de projets nécessitant une projection à court, moyen et long terme (2015-2020) afin de conduire l'animation et l'accompagnement nécessaires à l'émergence d'opérations d'échelle communale ou intercommunale.

Parallèlement et de façon complémentaire, les élus ont choisi de positionner les fonds TEPCV sur des projets d'ampleur supra-intercommunale et souhaiteraient **répartir à titre indicatif l'enveloppe financière de 500 000 euros sur deux opérations structurantes et symboles d'unité locale et de cohérence des actions tant dans les choix techniques que dans les messages apportés à la population.**

Les opérations pré-identifiées relèvent de l'enjeu de rénovation énergétique du patrimoine bâti et permettent de souligner le rôle d'exemplarité que doivent jouer les collectivités en matière de maîtrise de l'énergie.

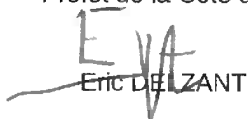
- **Campagne de pré-diagnostics énergétiques sur l'ensemble du patrimoine bâti des collectivités du territoire** (échelle communale et intercommunale). Réalisation achevée au printemps 2016 selon le prévisionnel établi par le conseiller en énergie partagé du PETR. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 130 000 euros. Le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne est maître d'ouvrage pour le compte des communes et communautés de communes (opération pour compte de tiers). 130 bâtiments seront diagnostiqués durant la saison de chauffe 2015-2016 et représentent une surface totale de 42 000 m<sup>2</sup>.
- **Réhabilitation énergétique de l'école de musique de Puisaye-Forterre**, service mutualisé entre les 4 EPCI du Pays et qui accueille chaque année près de 400 élèves issus de tout le territoire. Le projet visera les niveaux de performance énergétique attendus dans les règlements FEADER et régionaux liés au patrimoine bâti (BBC rénovation). Le montant de l'opération s'élève à 1,2 millions d'euros environ. Le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, actuel gestionnaire de l'école de musique, est identifié comme maître d'ouvrage de l'opération. Le calendrier prévisionnel établit une finalisation en juillet 2018.

Une fois ces deux opérations réalisées, une enveloppe complémentaire d'1.5 millions d'euros de crédits TEPCV serait sollicitée sur un à deux projets d'équipements ou de services présentant des caractéristiques énergétiques allant au-delà des réglementations thermiques en vigueur. Deux propositions ont été mises en avant par les élus et pourraient faire l'objet d'un engagement dans 2 à 3 ans :

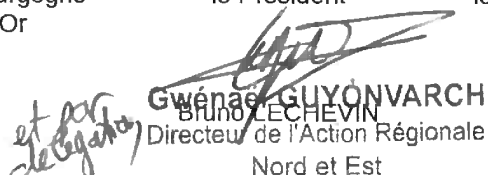
- **Construction d'une piscine couverte écologique.** Le territoire, bien que rassemblant près de 38 000 habitants, ne dispose pas d'un équipement permettant de répondre aux besoins de la population tant en termes de pratique sportive ou de loisirs que d'apprentissage. Ce projet serait mutualisé entre les quatre communautés de communes du Pays qui en feraient un service innovant et fédérateur.
- **Construction d'une salle de spectacle de 400 places** pour accueillir la programmation artistique de l'école, les festivals de musique classique hébergés chaque année en Puisaye-Forterre Val d'Yonne et les deux compagnies de théâtre professionnelles du Pays. La réhabilitation d'un site existant est impossible compte tenu des contraintes techniques et acoustiques et le bâtiment serait construit selon les normes des BEPOS.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

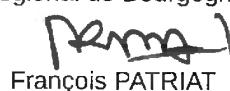
pour l'Etat  
le Préfet de la région Bourgogne  
Préfet de la Côte d'Or

  
Eric DELZANT

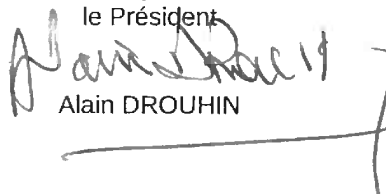
pour l'ADEME  
le Président

*et par délégation*  
  
Bruno LECHEVIN  
Directeur de l'Action Régionale  
Nord et Est

pour le Conseil Régional de Bourgogne  
le Sénateur, Président du Conseil  
Régional de Bourgogne

  
François PATRIAT

Pour le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne  
le Président

  
Alain DROUHIN

en présence de  
Mme Ségolène ROYAL  
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

